

Garantie limitée du produit

Garantie de la Batterie SolarEdge Home 48V

Sous réserve des termes de la présente **Garantie limitée de la Batterie SolarEdge Home 48V** (« Garantie limitée »), SolarEdge Technologies Ltd. (« SolarEdge ») va couvrir les défauts (i) de fabrication et de matériaux ; et (ii) de conservation de l'énergie (définie ci-dessous) de la Batterie SolarEdge Home **48V** (« Batterie SolarEdge Home ») pendant la période de garantie indiquée ci-dessous :

La batterie SolarEdge Home est couverte par cette Garantie limitée pendant 10 ans à compter de (i) la date d'installation de la batterie SolarEdge Home ; ou (ii) 12 mois à compter de la date d'expédition de la batterie SolarEdge Home par SolarEdge (« Période de garantie »).

La Batterie SolarEdge Home aura une capacité utile restante (« Conservation de l'énergie ») de 70 % (i) à la fin de la Période de garantie ou (ii) lorsque la production électrique atteindra 2,87 MWh pour chaque kWh de la capacité utile de la batterie, selon lequel survient en premier.

Consignes générales

La garantie limitée s'applique à :

- ✓ un acheteur qui a acheté la batterie SolarEdge Home auprès de SolarEdge ou d'un vendeur agréé de SolarEdge pour une utilisation sur le continent où SolarEdge a initialement vendu la batterie SolarEdge Home, conformément à sa destination et sous réserve que l'installation et l'utilisation de la batterie SolarEdge Home soient conformes aux lois et réglementations applicables dans le pays d'installation.
- ✓ une batterie SolarEdge Home, qui est connectée à un onduleur SolarEdge approuvé et à la plateforme de supervision SolarEdge pendant toute la durée de la période de garantie.
- ✓ une batterie SolarEdge Home utilisée uniquement pour un usage solaire standard dans l'un des modes suivants : autoconsommation solaire, temps d'utilisation, écrêtage de pointe, applications de secours (backup) ou services au réseau gérés par SolarEdge.
- ✓ une batterie SolarEdge Home utilisée, installée et manipulée conformément aux dispositions de la documentation sur les batteries SolarEdge Home. En particulier, la [Fiche technique](#)¹, le [Manuel d'installation](#)², la [Fiche de données de sécurité](#)³, et le [Guide de stockage et de transport](#) de la Batterie SolarEdge Home⁴ disponibles sur le site Web SolarEdge Home
- ✓ la Garantie limitée peut être transférée de l'acheteur à tout cessionnaire et restera en vigueur pendant la période restante de la Garantie limitée, à condition que la batterie SolarEdge Home ne soit pas déplacée de son site d'installation d'origine ou désinstallée et réinstallée après son installation d'origine.

 ¹ <https://www.solaredge.com/sites/default/files/se-solaredge-home-battery-low-voltage-datasheet-eng-row.pdf>

 ² <https://www.solaredge.com/sites/default/files/se48v-5-12kwh-battery-installation-guide.pdf>

 ³ <https://www.solaredge.com/sites/default/files/se-solaredge-home-battery-low-voltage-safety-datasheet-eng.pdf>

⁴ https://www.solaredge.com/sites/default/files/se-energybank-transportation-and-storage-guidelines_0.pdf



- ✓ la batterie SolarEdge Home doit être installée dans un endroit où la température ambiante est comprise entre 0°C et 40°C pendant au moins 95% de la période de garantie.
- ✓ Si des modules de batterie supplémentaires sont ajoutés après l'installation de la batterie SolarEdge Home, la conservation d'énergie doit être mesurée sur la base du module le plus ancien installé, tant qu'il est sous garantie.
- ✓ Les modules de batterie supplémentaires dont la période de garantie a expiré doivent être déconnectés pendant la mesure des valeurs de conservation d'énergie, et la mesure doit être effectuée sur les modules restants qui sont dans la période de garantie.

Exclusions de la garantie

Cette Garantie limitée ne s'applique pas si (i) l'acheteur est en défaut en vertu des Conditions générales SolarEdge ou de tout autre accord régissant l'achat de la Batterie SolarEdge Home ; ou (ii) tout défaut ou toute sous-performance de la conservation d'énergie est le résultat de l'un des éléments suivants :

- mauvais usage, abus, négligence ;
- le défaut d'entretien, de fonctionnement, de stockage, d'expédition, d'installation ou de manipulation de la batterie SolarEdge Home en stricte conformité avec la Documentation, y compris, sans limitation, le défaut d'entretien de la batterie SolarEdge Home dans des conditions environnementales appropriées ou d'une manière contraire à la Documentation ;
- les modifications, altérations, réparations, attachements, ouverture ou démontage de la batterie SolarEdge Home, qui n'ont pas été préalablement autorisés par écrit par SolarEdge ;
- le retrait et la réinstallation de la batterie SolarEdge Home à un endroit autre que le site d'installation d'origine, sans le consentement écrit de SolarEdge ;
- usage de la batterie SolarEdge Home en combinaison avec des équipements, articles ou matériaux non autorisés par la Documentation ou en violation des codes et normes locaux ;
- connecter la batterie SolarEdge Home à un logiciel, une interface, des pièces, des fournitures ou d'autres produits non fournis par SolarEdge ;
- une préparation ou une maintenance inappropriées du site ou une installation incorrecte ;
- les accidents ou autres événements de force majeure tels que (mais sans s'y limiter) les inondations, les tremblements de terre, les incendies, les surtensions, la foudre, les dommages causés par les parasites, la corrosion, les actions de tiers, l'exposition directe à l'eau ou à d'autres substances ou d'autres événements hors du contrôle raisonnable de SolarEdge ou ne résultant pas de conditions d'exploitation normales ;
- l'expédition ou le transport à destination ou en provenance de l'acheteur lorsqu'il organise cette expédition ou ce transport ;

Cette Garantie limitée ne couvre pas les défauts cosmétiques ou superficiels, les bosses, les marques ou les rayures, qui n'influencent pas le bon fonctionnement de la batterie SolarEdge Home.



Défaut de connexion de la batterie SolarEdge Home au portail de supervision SolarEdge

Afin de fournir cette Garantie limitée pendant la Période de garantie, SolarEdge a besoin de pouvoir mettre à jour la batterie SolarEdge Home par le biais de mises à jour du firmware à distance. L'Acheteur reconnaît que les mises à jour à distance peuvent interrompre temporairement le fonctionnement de la batterie SolarEdge Home. En installant la batterie SolarEdge Home et en la connectant au portail de supervision SolarEdge, l'acheteur consent à ce que SolarEdge mette à jour la batterie SolarEdge Home de temps en temps, sans préavis. Si la batterie SolarEdge Home n'est pas connectée au portail de supervision SolarEdge, SolarEdge ne sera pas en mesure d'honorer cette Garantie limitée.

Recours

Si, pendant la Période de garantie applicable, l'acheteur découvre un défaut de fabrication et de matériaux ou soupçonne que la Batterie SolarEdge Home n'est pas conforme à la garantie de conservation d'énergie et que l'acheteur cherche donc à activer la Garantie limitée, alors l'acheteur doit, rapidement après cette découverte, signaler le défaut à SolarEdge en envoyant un mail à support@solaredge.com avec les informations suivantes : (i) une brève description du défaut, (ii) le numéro de série de la Batterie SolarEdge Home, et (iii) une copie scannée de la facture d'achat ou du certificat de garantie de la Batterie SolarEdge Home. Sur notification de l'acheteur, SolarEdge déterminera si le défaut signalé est éligible à la couverture de la Garantie limitée. Le numéro de série de la batterie SolarEdge Home doit être lisible et correctement fixé à la batterie SolarEdge Home pour être éligible à la couverture de la Garantie. Si SolarEdge détermine que le défaut signalé n'est pas éligible à la couverture de la Garantie limitée, SolarEdge en informera l'acheteur et expliquera la raison pour laquelle cette couverture n'est pas disponible.

Si SolarEdge détermine que le défaut signalé est éligible à la couverture de la Garantie limitée, SolarEdge en informera l'acheteur et SolarEdge pourra, à sa seule discrétion, prendre l'une des mesures suivantes : réparer le produit dans les installations de SolarEdge ou sur site ; ou émettre une note de crédit d'un montant allant jusqu'à la valeur réelle proportionnelle à la batterie SolarEdge Home au moment où l'acheteur notifie SolarEdge du défaut, comme déterminé par SolarEdge, à utiliser pour l'achat de produits SolarEdge conformément à la formule suivante : $\text{Crédit} = \text{Prix du marché actuel d'un produit similaire} \times (120 - \text{Temps écoulé depuis la date d'entrée en vigueur de la garantie [en mois]}) / 120$; ou remplacer la Batterie SolarEdge Home par un produit équivalent au moment de la demande de garantie. SolarEdge déterminera si le produit doit être retourné à SolarEdge et, si SolarEdge le décide, la Procédure d'Autorisation de Retour de Marchandise ("RMA") (décrite ci-dessous) sera invoquée. SolarEdge peut utiliser des pièces neuves, usagées ou remises à neuf qui sont au moins fonctionnelles et équivalentes à la pièce d'origine lors des réparations sous garantie. Le produit réparé, les pièces de rechange ou la Batterie SolarEdge Home, selon le cas, continueront à être couverts par la Garantie limitée pour le reste de la période courante de la garantie du Produit. Lorsque la Procédure RMA est invoquée par SolarEdge, ce dernier indiquera à l'acheteur comment emballer et expédier la batterie SolarEdge Home ou la(les) pièce(s), aux frais de l'acheteur, à l'endroit désigné. SolarEdge réparera ou remplacera, à ses frais et à sa seule discrétion, la batterie SolarEdge Home ou la(les) pièce(s). SolarEdge livrera la batterie SolarEdge Home réparée, remplacée



ou la(les) pièce(s) à l'acheteur à l'endroit désigné par l'acheteur dans les pays où SolarEdge a un bureau et/ou il existe un marché PV significatif. Pour la liste spécifique des pays auxquels ce service est fourni, veuillez accéder à http://www.solaredge.com/shipping_cost_coverage_warranty.

SolarEdge supportera le coût d'un tel envoi, y compris l'expédition et les frais de douane (le cas échéant) et l'acheteur supportera toute taxe sur la valeur ajoutée applicable. SolarEdge peut choisir d'expédier la Batterie SolarEdge Home et/ou la(les) pièce(s) de remplacement avant la réception de la batterie SolarEdge Home et/ou de la(des) pièce(s) à retourner à SolarEdge conformément à ce qui précède. Tous les coûts, y compris et sans limitation, les frais de main-d'œuvre, de voyage et de pension du personnel de service de SolarEdge ou d'autres personnes qui sont encourus pour la main-d'œuvre relative aux réparations, à la désinstallation et à la réinstallation de la batterie SolarEdge Home sur site, ainsi que les coûts liés aux activités de réparation ou de remplacement des employés et entrepreneurs de l'acheteur, ne sont pas couverts par la Garantie limitée et, sauf accord écrit préalable de SolarEdge, sont à la charge de l'acheteur.

Limitation de la responsabilité

LES GARANTIES LIMITÉES ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE CONCERNANT LES PRODUITS ACHETÉS PAR L'ACHETEUR AUPRÈS DE SOLAREEDGE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, ÉCRITE OU ORALE (Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER), TOUTES CES GARANTIES ÉTANT EXPRESSÉMENT EXCLUES DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE.

SOLAREEDGE NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, ACCIDENTELS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS DÉCOULANT OU LIÉS À CETTE GARANTIE LIMITÉE, QUELLE QUE SOIT LA FORME D'ACTION ET QUE SOLAREEDGE AIT ÉTÉ INFORMÉ OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, OU QU'IL AIT PU L'ANTICIPER. LA RESPONSABILITÉ DE SOLAREEDGE DÉCOULANT D'UNE RÉCLAMATION EN VERTU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE NE DÉPASSERA PAS LE MONTANT PAYÉ POUR LA BATTERIE SOLAREEDGE HOME SOUS-JACENTE À LA RÉCLAMATION DE GARANTIE DE L'ACHETEUR.

Limitation de l'usage

La batterie SolarEdge Home n'est pas destinée à être utilisée comme source d'alimentation principale ou de secours pour les systèmes de survie, les équipements médicaux ou toute autre utilisation où la défaillance de la batterie SolarEdge Home pourrait entraîner des blessures ou des pertes de vies humaines ou des dommages matériels catastrophiques. SolarEdge décline toute responsabilité découlant d'une telle utilisation de la batterie SolarEdge Home. En outre, SolarEdge se réserve le droit de refuser d'entretenir des produits utilisés à ces fins et décline toute responsabilité découlant de l'entretien ou du refus d'entretien des Produits par SolarEdge dans de telles circonstances.

Les réclamations de l'acheteur qui vont au-delà des conditions de garantie énoncées dans le présent document, y compris les réclamations de compensation ou de dommages, ne sont pas couvertes par la Garantie limitée, dans la mesure où SolarEdge n'est pas soumis à la responsabilité légale. Les réclamations éventuelles conformément à la loi sur la responsabilité du fait des produits ne sont pas affectées.



La couverture de la garantie limitée est soumise à la condition que l'acheteur se conforme aux exigences de notification susmentionnées et coopère avec les directives de SolarEdge. La seule obligation de SolarEdge et le recours exclusif de l'acheteur pour tout défaut garanti dans le cadre des présentes sont limités aux actions expressément mentionnées ci-dessus. Ces actions sont définitives et ne confèrent aucun autre droit, en particulier en ce qui concerne toute demande de compensation.

Sauf indication contraire dans un contrat signé avec SolarEdge, la garantie limitée et les dispositions connexes énoncées dans les présentes sont soumises aux conditions générales de SolarEdge, y compris, mais sans s'y limiter, les dispositions relatives à l'exonération de garanties, à la limitation de responsabilité et à la loi et la juridiction applicables.

Septembre 2022